



## S'adapter aux changements climatiques : un programme dédié aux adhérents du Comité 21

Fort de ses travaux antérieurs sur le climat et sa participation active aux Conférences des parties (COP), le Comité 21 se range derrière l'avis de nombreux scientifiques sur le fait que l'Accord de Paris ne pourra pas empêcher nos sociétés, nos territoires et nos organisations de faire face aux conséquences des changements climatiques, déjà bien visibles. Bien que l'ampleur des défis à relever varient en fonction des contextes locaux et des scénarios envisagés, le chantier s'annonce immense pour transformer nos activités et nos comportements. C'est en cela que le Comité 21 souhaite accompagner ses adhérents pour décrypter les enjeux en cours, anticiper ceux à venir et mettre en place sans plus tarder les mutations à opérer.



1<sup>er</sup> réseau d'acteurs  
du développement durable

# S'adapter, une priorité désormais !



## Atténuation versus Adaptation ?

Longtemps, on a opposé l'adaptation au changement climatique à la réduction des gaz à effet de serre : comme si s'attarder sur les conséquences en cours du phénomène et anticiper ceux à venir impliquaient le renoncement à la transition vers des économies et des sociétés sobres en carbone. Comme le dit le chercheur François Gemenne, « *l'idée que l'adaptation marquerait l'échec de l'atténuation s'est longtemps imposée et, avec elle, une hiérarchie implicite qui a relégué l'adaptation aux marges des politiques de lutte contre les changements climatiques* ».

Heureusement, aujourd'hui la prise de conscience est entière :

-**Au sein de l'Agenda 2030** - nouvelle feuille de route développement durable universellement partagée par tous les pays et acteurs de la planète -, l'Objectif de développement durable (ODD) 13 est spécifiquement dédié aux changements climatiques, et ses premières cibles sont de renforcer « la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat » et d'améliorer la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles à l'adaptation aux changements climatiques.

-**L'Accord de Paris** souligne à nouveau l'adaptation aux changements climatiques comme un enjeu véritable en l'intégrant dans les calendriers d'actions à prendre et en demeurant un des sujets prioritaires dans l'agenda des discussions lors des conférences climatiques (COP), tant dans ses objectifs que dans son financement.



## De la nécessité de se réorganiser

Quand bien même nous réussirions l'utopique tour de force d'arrêter net l'intégralité des émissions de gaz à effet de serre dès aujourd'hui, leur concentration dans l'atmosphère continuerait d'augmenter pour plusieurs décennies, modifiant encore un peu plus le système climatique global. Cumulé aux multiples autres pressions anthropiques, **cet effet d'inertie rend encore plus aigüe l'inéluctabilité de se réorganiser face aux dérèglements du climat.**

L'Accord de Paris est une première victoire dans cette optique. Néanmoins, compte tenu de la trop lente transition vers des économies bas carbone, **les conséquences d'un réchauffement global de 2° C seraient déjà de véritables défis à relever** en terme d'élévation du niveau des mers et océans, de perte de biodiversité et donc de services rendus par la nature gratuitement aux êtres humains, de déplacements de populations dus aux pertes de territoires, de raréfaction et d'accaparement des ressources naturelles et des conflits qui en découlent.



## Des enjeux et obligations pour tous les acteurs français

La France, souvent citée comme exemplaire, prépare son deuxième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC). Conforme aux objectifs fixés par l'Accord de Paris, le PNACC2 vise une meilleure protection des Français face aux événements climatiques extrêmes et la résilience des principaux secteurs de l'économie face au changement climatique. Des évolutions importantes seront ainsi proposées, en particulier pour favoriser **la mobilisation des acteurs économiques et territoriaux aux échelles aussi bien locales que nationales.**

**Si le prochain PNACC proposera de nouveaux cadres et responsabilités, les collectivités territoriales** ont d'ores et déjà des obligations réglementaires en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques : l'article L.110 du code de l'urbanisme, renforcement du volet Adaptation dans les Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour les intercommunalités et dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pour les régions.

**Les entreprises sont également au premier rang dans la gestion des risques climatiques** et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation. Leurs activités peuvent être affectés à plusieurs titres, que ce soit directement (infrastructures, production, conditions de travail), par la vulnérabilité de leurs fournisseurs ou à travers celle de leurs clients. Si le monde des affaires est habitué à s'adapter à un contexte économique, social et réglementaire en perpétuel mouvement, ses acteurs ne disposent pas toujours d'informations suffisantes ou pertinentes quant aux impacts des changements climatiques sur leurs activités. Les nouveaux textes sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) et la nouvelle directive RSE (2014) leur enjoignent d'en tenir compte.



## Actions 2017-2020

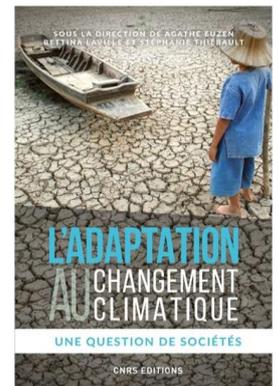
Le Comité 21 a désigné l'adaptation aux changements climatiques comme un axe fort de sa feuille de route 2017-2020. Sa conviction est que la transformation des activités et des territoires sont des enjeux importants. À ce titre, un chantier immense doit être ouvert pour contenir le phénomène de manière à ce qu'il ne compromette pas les options d'adaptation et pour porter celles-ci à un niveau qui tienne compte de l'accélération inévitable de l'ampleur, la durée et la fréquence des impacts climatiques en cours.

Les adhérents du Comité 21 sont très inégalement informés et préparés aux défis à venir : c'est la raison pour laquelle **le présent programme qui leur est destiné se décline en 4 axes complémentaires qui visent *in fine* à créer une culture commune sur les enjeux de l'adaptation**. Ce programme fait sienne la conclusion que l'Institute for Climate Economics (I4CE) a apportée au colloque organisé par Météo France en mars 2017 : « *Une partie significative de l'initiation d'une démarche d'adaptation consiste à apprécier ce que signifie les changements climatiques pour une activité et une organisation données, comment il interagit avec un contexte et quelles sont les évolutions qui viennent challenger des manières de faire* ».



### Comprendre

Le livre « **Adaptation au changement climatique, une question de sociétés** », coréalisé avec le CNRS en octobre 2017 propose une série d'articles pluridisciplinaires de scientifiques et des points de vue de professionnels sur les traductions concrètes de l'adaptation. Poser les définitions, revenir sur l'histoire du concept, décliner les outils, identifier les freins, et les innovations nécessaires : cet ouvrage de vulgarisation donne les clés pour saisir l'étendu du champ de l'adaptation.



### Appui-conseil

Le groupe de travail collectif propose plusieurs sessions annuelles pour les adhérents qui souhaitent être accompagnés sur les définitions, les implications et les contours que requièrent l'élaboration et la mise en œuvre de stratégie d'adaptation à l'échelle de leurs activités et des territoires : échanges de bonnes pratiques entre pairs et différents acteurs, acquisition d'outils et de nouvelles connaissances auprès d'experts, décryptage des évolutions réglementaires...



### Réseauter et échanger au niveau national

En tant que **nouveau partenaire des colloques nationaux Science et Société** – pour l'adaptation des territoires aux changements climatiques organisés par le CNFCG (Comité National Français sur les Changements Globaux), le programme GICC (Gestion et Impacts des Changements Climatiques) et les instances régionales d'expertise sur le climat (Acclimaterra, GREC-PACA...), le Comité 21 propose un **accès privilégié aux adhérents suivant le programme « Adaptation »**. Après Bordeaux (2017), la 2<sup>e</sup> édition se déroulera à Marseille (21-23 novembre 2018) et le Comité 21 se propose de co-organiser l'édition 2019.



### Décrypter les débats internationaux

Appréhender les discussions internationales en matière d'adaptation au sein de la CCNUCC (Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) donne des clés pour anticiper les enjeux pour son territoire ou son organisation. Le Comité 21 fournit **deux notes par an sur l'évolution des négociations internationales sur le dossier de l'adaptation** : financements, mécanismes d'appui...



## Le Comité 21, 1<sup>er</sup> réseau multi-acteurs du développement durable et de la RSE

Né à la suite du Sommet de la Terre de RIO, le **Comité 21** est le premier réseau d'acteurs engagé dans la mise en œuvre opérationnelle des Objectifs de développement durable en France au sein des organisations et sur les territoires. Il favorise le dialogue entre tous, accompagne le développement des démarches responsables et produit des études et analyses prospectives. Composé de quatre collèges, il réunit les parties prenantes concernées en France : 26% entreprises (multinationales et PME), 40% collectivités (des communes aux régions), 20% associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains...), 10% d'établissements d'enseignements, de formation et de recherche et 4% personnalités. Ce réseau de près de 450 adhérents fonde son action sur le partenariat pluri-acteurs et sur l'action concrète.

**Aujourd'hui, le Comité 21 a pour objectif de jouer un rôle d'interface auprès de ses adhérents pour l'appropriation et la mise en œuvre des ODD**, et tout particulièrement au prisme de l'ODD17. La feuille de route du Comité 21 pour 2017 « *Le nouveau monde à portée de mains* » illustre cette dynamique, notamment à travers plusieurs actions : un Forum sur « l'engagement sociétal au prisme des ODD » ; la co-construction d'un guide méthodologique des ODD ; un « Tour de France des ODD » afin de débattre de leurs enjeux dans les territoires ; une newsletter mensuelle consacrée aux ODD ; des Ateliers sur « ODD et attractivité territoriale » et « ODD et métiers »...

### Equipe projet



**Sarah Schönfeld**  
responsable actions internationales  
[schonfeld@comite21.org](mailto:schonfeld@comite21.org)  
+33 (0)1 55 34 75 28



**Bettina Laville**  
Présidente  
[Bettina.laville@comite21.org](mailto:Bettina.laville@comite21.org)



**Guillaume Simonet**  
Expert Scientifique Adaptation  
[simonet.guillaume@ymail.com](mailto:simonet.guillaume@ymail.com)



**Paris**  
4, rue Foucault  
75116 Paris  
Tél. : 01 55 34 75 21  
[comite21@comite21.org](mailto:comite21@comite21.org)

**Réseau Grand Ouest**  
3, Bd de la Loire  
44200 Nantes  
Tél. : 02 28 20 60 80  
[comite21@comite21.org](mailto:comite21@comite21.org)

[www.comite21.org](http://www.comite21.org)

